

## AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : SAS PHILIPPE ET FILS (Olivier REMY)  
107 route des Relandières  
44850 LE CELLIER
- pour le compte de : ENEDIS (client : M. PATEAU)  
Rue Vasco de Gama  
44800 SAINT HERBLAIN
- Ets chargée des travaux : SAS PHILIPPE ET FILS (Olivier REMY)
  
- Pour le chantier :
  - Lieux des travaux : 3 chemin du Verger Drapeau
  - Objet des travaux : Réalisation d'un branchement aéro-souterrain (fouille de 28 ml sous chaussée)
  - Date des travaux : Du 11/03/2024 au 01/04/2024
  - Durée des travaux : 21 jours

**Autorise** la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

*La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)*

Le 27 février 2024

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques